

BBC Audit & Conseil
SAS au capital de 20.000 €
Siège social : 10, place Adolphe Max. 75009 Paris
RCS Paris 521 391 391

Décisions extraordinaires de l'associé unique
Du 03 janvier 2026

Le trois janvier deux mille vingt-six à treize heures, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

Première décision

L'associé unique prend acte du fait que la société n'est plus inscrite au tableau de l'ordre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris depuis le 12 mai 2025, et n'est plus inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France depuis le 31 décembre 2025.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la société, avec effet au 01/01/2026, comme suit :

Article 3 – Objet social

La société a pour objet l'exercice de conseil, d'audit et d'accompagnement en matière d'organisation et de finances.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Deuxième décision

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique modifie l'article 14 des statuts comme suit :

Article 14 – Cessation d'activité d'un professionnel associé

Sans objet.

Troisième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présente à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autres qui seront requises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le Président

Béatrice Coquereau